

**<COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2021**

Le 15 Décembre 2021, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul PAVILLON, au 72 rue Saint Fiacre 44150 ANCENIS

.....
Séance de 10 heures 30
.....

Présents :

- Monsieur PAVILLON	CU d'Angers Loire Métropole
- Monsieur SALECROIX	Métropole de Nantes
- Monsieur JOUNIER	SAEP Vignoble-Gandlieu
- Monsieur PRIMITIF	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur PRIMITIF	Mauges Communauté
- Monsieur MOUSSERION	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- Monsieur PRAUD	Atlantic'EAU

Excusés :

- Monsieur BREJEON	CU d'Angers Loire Métropole
- Monsieur DUBOST	Métropole de Nantes
- Monsieur GALLARD	Syndicat d'EAU de l'Anjou
- Monsieur LAUNAY	SAEP Vignoble Grandlieu
- Monsieur DOUGE	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur HARRAULT	CA Saumur Val de Loire
- Monsieur VAILLANT	Syndicat d'EAU de l'Anjou
- Monsieur DOUGE	Mauges Communauté
- Monsieur MERCIER	Atlantic 'EAU

Auditeurs :

- Monsieur SAINT-GERMAIN	Directeur Technique Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Madame DUCAM Lucile	Pilote de projet – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur LESOURD	Responsable usine des eaux des Ponts de Cé – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur RAMOND	Responsable Administratif et Financier Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Madame POT Marie	Assistante service administratif et financier
- Monsieur TRIPET	Directeur SEA
- Madame GADAIS	DOPEA - Nantes Métropole
- Madame DAUSQUE	DOPEA – Nantes Métropole
- Monsieur CADERON	Directeur Atlantic'EAU
- Monsieur TRIGODET	Mauges Communauté
- Monseur MANDIN	Mauges Gâtines

Monsieur le Président remercie Monsieur PRAUD, maire de Roche Blanche, pour son accueil au sein des locaux de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, ainsi que les membres du Syndicat de leur présence. Un appel des présents est réalisé ainsi qu'un tour de table de présentation.

Après quelques mots d'introduction et de souhait de bienvenue par **Monsieur PRAUD**, la séance débute à 10h40, sous la Présidence de **M. PAVILLON**.

oOo

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 07 Octobre 2021

M. PAVILLON demande si quelqu'un a des observations à apporter.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

oOo

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose la nomination de **M. MOUSSERION**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DU RESEAU LOIRE ALERTE – RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LES ANNEES 2022-2028 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Avant de passer à la présentation de la délibération, **M. PAVILLON** souhaite reprendre les échanges et informations qui permettent de projeter les travaux du réseau Loire Alerte dans l'avenir. Les grands thèmes sont notamment le renouvellement du marché, le rapprochement avec les producteurs d'eau en Loire du département d'Indre-et-Loire et la question de moyens humains plus conséquents pour conduire les activités du Syndicat. Différents scénarii appuyés par une prospective financière ont été établis et sont présentés par **Mme DUCAM**.

PRESENTATION LUCILE

M. SALECROIX pose la question suivante : « Est-ce que l'on se donne les moyens de nos ambitions ? Cela renvoie à la question des temps humains et du niveau de cotisations. Evidemment on pourrait arriver selon le scénario à un doublement du montant appelé, par contre en valeur absolue cela reste assez minime mais pour un bénéfice qui pourrait être intéressant pour nos collectivités ».

M. SAINT-GERMAIN précise que les cotisations étaient de 1 €/1000 m³ il y a quelques années. On reviendrait donc à ce niveau progressivement dans les derniers scénarii présentés.

M. SALECROIX se positionne sur le scénario 2 qu'il juge intéressant, mais aussi sur une possible hybridation entre le 2 et 3 qui permettrait à la fois de se doter de moyens supplémentaires, mais aussi de laisser le temps politique nécessaire à l'entrée de nouvelles collectivités.

M. TRIPET intervient au nom de **M. GALLARD** et indique que le Syndicat d'Eau de l'Anjou partage cet avis. Un scénario concret avec une intégration plus forte de moyens humains, sans pour autant toucher au montant du mètre cube mais en laissant le temps de voir comment les choses évoluent. Il convient de démarrer les travaux de rapprochement avec les structures du 37 et si la métropole de Tours est prête plus vite que d'autres il faut se laisser la possibilité de faire avancer le sujet par étage.

M. MOUSSERION se montre favorable au scénario 3 pour la communauté d'agglomération de Saumur.

M. PRAUD est favorable à ce que soient rapidement intégrées d'autres collectivités, et notamment l'agglomération de Tours qui lui semble être incontournable.

M. PAVILLON conclut que les retours proposés conduisent à favoriser plutôt les scénarios 3/4.

M. PRAUD s'interroge sur le sujet de VNF en demandant s'il y a un lien avec eux concernant les travaux actuellement en cours et si le RLA en a été informé.

M. PAVILLON indique que le RLA n'a effectivement pas été informé, malheureusement.

M. PRAUD n'est pas convaincu par la façon dont ils procèdent craignant des conséquences à tous les niveaux. Un dossier avec un collectif de pêcheurs professionnels a été monté et a demandé à rencontrer le préfet. Ce ne sont pas les travaux qui sont mis en cause, mais la méthode et la façon d'avancer qui ne plaisent pas.

M. PAVILLON indique qu'effectivement il n'y a pas d'informations données par VNF. En sa qualité d' élu au sein de l'Etablissement Public Loire, VNF leur a reproché une montée d'eau lors d'un lâcher de barrage alors même que l'EPL n'était pas informé de la réalisation de travaux en cours.

M. SALECROIX déplore également un déficit d'information et de co-construction avec les équipes et les territoires lors de leurs interventions.

Concernant ce qui pourra être internalisé ou laissé dans le marché, pour la gestion du RLA, **M. SALECROIX** estime qu'il faut garder un prestataire et considère pour les 3 autres dimensions qu'il convient de faire attention à ce qui peut être effectivement réalisé et faire preuve de vigilance sur la charge de travail tout en évitant la redondance entre les missions gérées par les ETP de la maîtrise d'ouvrage et celles du prestataire.

Pas de doute que la gestion de l'alerte (et de l'astreinte) sera sous-traitée. Pour la veille technologique **M. SALECROIX** note que les prestataires disposent aussi d'une certaine force de frappe pour proposer de choses, ces grands groupes ont notamment des moyens R&D développés. Mais globalement la répartition proposée est satisfaisante.

Sur l'interrogation de qualifier ou non dans le marché la réalisation d'exercices de crise ou de rester sur la notion d'exercice d'alerte, **M. PAVILLON** répond que dans le cas d'un exercice de gestion de crise on rentre dans une autre dimension. Par contre cela pourrait être ajouté en option dans le cahier des charges afin d'en disposer si besoin et surtout de mieux mesurer l'impact financier d'une telle mise en œuvre.

Mme DUCAM indique que dans l'ancien marché, des éléments concernant la station d'alerte et la vigie étaient intégrés. Ils n'ont jamais vraiment été mobilisés, finalement ces équipements étaient à la marge de l'animation du réseau. Elle demande la confirmation que l'ensemble des membres est d'accord pour retirer ces aspects du cahier des charges. A contrario, pourront être développés les aspects de communication. Cette proposition recueille un avis favorable des participants.

M. PAVILLON résume les principales orientations en indiquant que, concernant le scénario prospectif c'est le 3 qui est retenu, avec ainsi une prise en charge de moyens humains à terme de 30% d'un équivalent temps plein, 15% sur la première année afin de pouvoir avancer sur les missions qui viennent d'être revisitées ensemble. Le projet de cahier des charges proposé est acté, avec une durée de 3 ans renouvelables une fois, l'ajout d'une estimation du nombre de réunions par an auxquelles le prestataire sera sollicités et l'ajout d'une tranche optionnelle prenant en compte la réalisation d'un exercice de crise.

Par ailleurs, **M. PAVILLON** acte le principe que l'outil prospectif présenté devient un outil de pilotage pérenne à l'intention du Comité Syndical et qu'ainsi ce dernier est sorti du nouveau marché d'animation. Il sera développé sur une plateforme Web ce qui permettra de le partager plus aisément avec élus et techniciens.

PRESENTATION DE LA DELIBERATION

M. Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

En 2019, lors du précédent renouvellement, la mise en œuvre et l'animation du Réseau Loire Alerte a été confiée au groupement SUEZ / DHI.

Ce marché arrivant à échéance à la fin avril 2022, il convient de procéder à son renouvellement.

La mise en œuvre de ce réseau a été décidée par les membres du comité syndical pour tenir compte du fait qu'une partie importante des populations des départements de Loire - Atlantique et de Maine-et-Loire dépend de la Loire et de ses propres nappes alluviales pour son approvisionnement en eau.

Les études réalisées sur les différents scénarii de pollution de la Loire, sur les conditions de transfert des polluants et sur les moyens d'alerte et de protection existants ont conduit à la décision de la création de ce réseau d'alerte et d'en confier la mise en œuvre et l'animation à un prestataire extérieur.

A ce jour, l'animation du Réseau est mise en œuvre depuis 16 années et a montré tout son intérêt. Afin de pérenniser notre action, il est ainsi proposé de relancer une nouvelle consultation portant sur les années 2022 à 2028 (marché de trois ans, renouvelables une fois).

L'enveloppe globale prévisionnelle de ce marché est évaluée à environ 360 000 € HT sur la durée totale du marché.

Conformément aux articles L. 2124-1 et suivants et R. 2161-2 à R. 2161-11 du code de la commande publique, la procédure formalisée utilisée sera celle de l'appel d'offres.

Je vous propose,-

DELIBERE

- 1. D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,*
- 2. D'autoriser la signature du marché conclu avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation,*
- 3. D'imputer la dépense correspondance à l'article 611, pour l'exercice 2022 et suivants.*

Le Comité adopte,

A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUCAM réalise une présentation de l'exercice d'alerte qui se déroule au niveau d'Ancenis.

Monsieur CADERON demande s'il est possible de réaliser le déversement de fluorescéine en amont de la prise d'eau d'Ancenis pour que l'usine soit intégrée plus concrètement à l'exercice d'alerte ;

Madame DUCAM répond que c'est certainement possible mais qu'il y a peu d'endroits sur les berges où ce sera facile de déverser le produit dans Ancenis.

Monsieur TRIPET propose de demander au prestataire de gérer le déversement depuis une barque pour répondre à la demande d'Atlantic'eau et éviter que le produit ne reste bloqué contre une berge.

La date du prochaine Comité Syndical est fixée le 28 mars prochain, jour de l'exercice. L'attribution du marché ainsi que le vote du budget seront présentés (***ndlr : date modifiée et fixée pour le comité syndical au 29 mars matin***).